Image not found or type unknown

Rétractation assurance voyage

Par **jakkkk**, le **18/03/2016** à **12:51**

Bonjour il y a 3 jours j'ai commandé 2 billets sur opodo.
N'ayant pas fait attention la case assurance annulation et assistance était cochée (l'assureur est europ assistance).

Du coup a ma surprise cela a fait grimper le prix de 93€ !!

Désormais je cherche un moyen de me rétracter de cette assurance.
J'ai appelé plusieurs fois opodo et europ assistance mais ces derniers se renvoient la balle..

Après observation dans la police cela semble possible. J'ai 14 jours pour en faire la demande.

Extrait de la police :
Si vous souscrivez l'assurance un mois avant la date de départ du Voyage couvert, vous ne disposez pas du droit d'annuler la police. Dans les autres cas : Annulation dans le Délai légal : Vous pouvez annuler la présente police dans un délai de 14 jours à compter de la réception des
documents de la police (le Délai d'annulation) en envoyant une notification écrite au Titulaire de l'assurance, à l'adresse mentionnée dans l'Annexe